

# PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 23 septembre 2010

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 23 septembre 2010 à 18 heures**  
**Centre d'animation Lorin de la Croix**  
**Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

## ORDRE DU JOUR :

- Procès Verbal de la Précédente réunion
- Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation
- REOM – Déchets Ménagers et assimilés
  - o Avenant n°1 au marché de collecte en porte à porte
  - o Modification des actes constitutifs des sous régies communautaires
- Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales – Taux 2011
- Programme Local de l'Habitat - PLH
  - o Autorisation de signature du marché
  - o Demandes d'association des Personnes Publiques Associées
  - o Demande de subventions
  - o Comité de suivi du PLH
- Etude « Petite enfance, enfance, jeunesse »
  - o Autorisation de signature du marché
  - o Comité de pilotage de l'étude
  - o Demande de subventions
- Boucle cyclable « Le Château de Montpoupon et la Route des Moulins à Vélo »
  - o Maitrise d'œuvre
  - o Demande de subventions
- Extension des zones d'activités de Bois Pataud et St Julien sur Civray de Touraine –
  - o Maitrise d'œuvre & Etude énergétique
  - o Demande de subventions
- Commerces de Première nécessité
  - o Epeigné les Bois – Demande de subventions
  - o Francueil – lancement de la Maitrise d'œuvre
- Financement des Equipements sportifs communaux –
  - o Demande de subvention de la Ville de Bléré
- Complexe Sportif des Longérons
  - o Autorisation de signer les marchés
    - Marché de construction des bâtiments
    - Marché relatif au terrain et aux espaces verts
  - o Demande de subventions
- Gymnase des Aigremonts – DOJO / Salle de Gymnastique –
  - o lancement de la maitrise d'œuvre
- Décision Modificative au budget Primitif
- Transports scolaires –
  - o avenant n°2 à la délégation de compétence du Conseil Général
- PLU des communes membres - Avis :
  - o Francueil
  - o Cigogné
- Commissions :
  - o Affaires Economiques du 27 juillet 2010
  - o Patrimoine du 29 juillet 2010
  - o Affaires Economiques du 31 août 2010
  - o Gestion du sport du 7 septembre 2010
  - o Communication – Information du 9 septembre 2010
- Questions diverses

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

## SEANCE du 23 septembre 2010

L'An deux mil dix, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE - M. Philippe VASLIN  
**Bléré** : Mme Françoise BAROU - MM. Georges FORTIER - Jean-François DEJUST - Jean-Serge RAFEL -  
Absent excusé : Robert GAUTHIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN  
**Chenonceaux** : M. Michel LE GOFF  
Absent excusé : M. Daniel CHAMPION  
**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS - M. Pierre BAUER  
**Cigogné** : M. Renaud MOULIN  
Absent excusé : - M. Michel DUVAL, représenté par M. Gérard JACQUES  
**Civray de Touraine** : M. Alain BERNARD - M. Francis GELY  
**Courçay** : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER  
**Dierre** : Mme Françoise PICARD -  
Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Robert PAPINEAU  
**Epeigné les Bois** : M. Michel MERGOT - M. Jean-Michel PRIEUR -  
**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY -  
Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, représenté par M. Régis BOURRACHOT  
**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL - M. Claude BUNET  
**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY  
**Saint Martin le Beau** : M. Didier AVENET -  
Absents excusés : M. Philippe VERNET, pouvoir à M. Didier AVENET - M. Alain SCHNEL -  
**Sublaines** : M. Laurent HARTMANN -  
Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à M. Laurent HARTMANN

**Elu communautaire présent sans voix délibérative** : Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du canton de Bléré, M. Raymond COLSON

Etaient également présents : Eddy JORANDON et Aurélia GERMANOTTI

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.**

**Monsieur Gérard JACQUES est désigné secrétaire de séance.**

La Présidente ouvre la séance.

### **1 – Approbation Procès Verbal de la précédente réunion**

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter. Monsieur AVENET précise qu'il a été oublié la présentation du label oenotourisme dans le PV de la dernière réunion.

« Il rappelle qu'il y a un projet de mettre en place un label oenotourisme en créant une synergie des acteurs du territoire : viticulture, patrimoine et restauration.

La structure référent pourrait être l'Office de Tourisme de Bléré.

Il s'agit d'obtenir ce label pour le Val de Cher (de St Martin le Beau à St Aignan) pour permettre aux touristes d'avoir un fil conducteur tout au long du Cher.

Quelques territoires sont d'ores et déjà labellisés comme Les Coteaux du Layon et Bourgueil-Chinon-Azay le Rideau ».

**Les élus communautaires, sans autres remarques, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.**

### **2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation –**

- **2010-010** : confiant à l'Entreprise ASCODIE (+) la mission SPS pour le marché de travaux au Commerce de Première nécessité d'Epeigné les Bois - Création d'une activité restauration - prix : 972 € HT.

### **3. REOM – Déchets Ménagers et assimilés –**

#### **o Avenant n°1 au marché de collecte en Porte à porte – SITA Centre Ouest**

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice Président délégué, indique que la collecte en porte à porte des déchets ménagers et des emballages ménagers sur le territoire de la CCBVC est confiée à la Société SITA Centre Ouest depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Depuis la signature du contrat, de nouvelles prestations ont été demandées à la Société SITA Centre Ouest. Il s'agit des collectes supplémentaires de certains établissements durant l'été :

\*Campings de Civray de Touraine, Francueil, Chisseaux et Chenonceaux : du 1er juillet au 31 août.

\*Restaurants de Chenonceaux : du 1er avril au 30 septembre.

\*Boucheries à Bléré : toute l'année.

Ces prestations n'avaient pas été incluses dans l'appel d'offres initial car elles étaient réalisées par le précédent collecteur suite à un accord tacite. De plus, depuis le lancement de l'appel d'offres, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté de façon significative.

Afin de régulariser ces modifications, la Société SITA Centre Ouest propose un avenant avec une économie de 7 546.49 euros HT par an pour la CCBVC si les collectes en porte en porte se font sur 4 jours par semaine (contre 5 actuellement).

Les communes-membres impactées par cet avenant ont été consultées et toutes ont émis un avis favorable à cet avenant.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cet avenant.

Monsieur BISTER indique qu'une communication auprès des administrés sera mise en place.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10,**

**Vu le Code des marchés Publics,**

**Vu l'avis de la Commission REOM – Déchets Ménagers et assimilés,**

**Vu la proposition d'avenant faite par l'entreprise SITA Centre Ouest dans la cadre du marché de Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés en Porte à porte, avec une moins value de 7 546.49 € par an**

**Considérant qu'il n'est pas nécessaire de modifier d'autres clauses du marché**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'avenant proposé par l'entreprise SITA Centre Ouest
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant n°1
- **PRECISE** qu'une communication importante devra être mise en place afin d'informer les administrés du changement de jour de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Le nouveau calendrier de collecte, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sera le suivant :

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<i>Chenonceaux</i>	<i>Bléré est</i>	<i>Bléré ouest</i>	<i>St Martin le Beau</i>
<i>Chisseaux</i>	<i>Dierre</i>	<i>Sublaines</i>	<i>Athée sur Cher</i>
<i>Civray de T.</i>	<i>La Croix en T.</i>	<i>Courçay</i>	
<i>Francueil</i>		<i>Cigogné</i>	
<i>Epeigné les Bois</i>		<i>Luzillé</i>	

○ **Modification des actes constitutifs des sous régies communautaires - REOM**

Monsieur BISTER rappelle que les nouvelles cartes d'accès en déchetterie ne seront plus vendues dans les sous régies des communes membres, mais uniquement au siège social. Il convient de modifier les actes constitutifs des 14 sous régies communautaires.

Les communes peuvent continuer à vendre les sacs noirs.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette modification des actes constitutifs des sous régies communautaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier les actes constitutifs des sous régies communautaires**

#### **4. Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales – Taux 2011**

Monsieur Alain BERNARD, Vice Présidente rappelle qu'elle a été instaurée par le conseil communautaire en 2009.

Il s'agit d'une taxe due par les propriétaires de biens immobiliers à usage professionnel non affectés à une activité depuis au moins 5 ans et restés inoccupés au cours de la même période. Le propriétaire ne doit pas avoir cherché à louer ou à vendre son bien durant ces 5 années.

Les bâtiments concernés sont les immeubles de bureaux, les immeubles affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que les bâtiments dédiés à une activité agricole et les lieux de stockage et de dépôt.

La taxe est due par le redevable de la taxe foncière.

Le taux de la taxe est fixé à 5% la première année d'imposition, 10% la deuxième et 15% à compter de la troisième année. Ces taux peuvent être majorés dans la limite du double.

En 2010, le conseil communautaire a fixé à 10 % la première année d'application.

La commission des affaires économiques propose que ce taux soit maintenu à 10 % pour l'année 2011.

Monsieur CHANTREL demande si cela a eu un impact. Il est répondu que non et que le recouvrement est en cours (même période que pour les impôts fonciers).

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu l'article 1530 du Code Général des Impôts,**

**Vu l'instauration de la Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales par le conseil communautaire du 24 septembre 2009 pour l'année 2010,**

**Vu l'avis de la commission des Affaires Economiques**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **MAINTIENT** la Taxe sur les Friches Commerciales pour l'année 2011,
- **FIXE** le taux 2011 à 10 %
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **5. Programme Local de l'Habitat - PLH**

Madame BAROU, Vice Présidente rappelle que le conseil communautaire avait délibéré en vue de la prescription par la communauté de communes de Bléré Val de Cher de son Premier Plan Local de l'Habitat.

Une mise en concurrence a été lancée en juillet dans le but de retenir un cabinet d'études.

La Commission d'appel d'offres a examiné les plis et a décidé d'octroyer le marché à l'entreprise ASTYM pour un montant de 38 910 € HT maximum.

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec la société ASTYM pour un montant de 38 910 €,

- **SOLLICITE le soutien financier, à son niveau le plus élevé de l'Etat, de la Région via le Contrat de Pays Loire Touraine et du Conseil Général d'Indre et Loire**
  - o **Demande d'association des Personnes Publiques Associées : communes membres, SCOT ABC notamment**

Madame BAROU rappelle que comme pour les PLU, un certain nombre de personnes publiques doivent être associées à la procédure de PLH. Ainsi, il convient de prendre une délibération en ce sens.

Les personnes morales associées seront invitées à des réunions de travail qui permettront de débattre sur les éléments du diagnostic, de participer aux ateliers thématiques relatifs aux programmes d'action et de valider les différentes phases du PLH.

La procédure d'élaboration du PLH se fera conformément aux articles L et R302 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

La présente délibération sera notifiée aux personnes morales associées à l'élaboration du PLH qui disposeront d'un délai de deux mois pour faire savoir si elles acceptent de participer à cette démarche et pour désigner leur représentant.

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE des modalités d'association des personnes morales à l'élaboration du PLH définies ci-dessus**
- **DONNE autorisation à madame la Présidente de NOTIFIER aux personnes morales le souhait de la Communauté de Communes de Bléré - val de Cher de les associer à l'élaboration du PLH afin qu'elles puissent désigner leurs représentants dans un délai de 2 mois**

- o **Comité de suivi du PLH**

Madame BAROU propose que la commission Habitat - cadre de vie - Gens du Voyage suive le PLH de la CCBVC en l'étendant à de nouveaux membres, notamment pour les communes non actuellement représentées.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE son accord au suivi du PLH par la commission Habitat Cadre de Vie Gens du Voyage de la CCBVC.**

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC demande si ce PLH s'inscrira dans le Plan Départemental des Logements. La Vice présidente déléguée répond par l'affirmative.

## **6. Etude « Petite enfance – enfance – jeunesse »**

Madame COCHIN, Présidente rappelle qu'elle a confié le suivi de cette étude à Monsieur Robert PAPINEAU, Vice président.

Monsieur PAPINEAU rappelle que lors du conseil communautaire du 22 juillet dernier avait été évoqué le lancement d'une étude permettant de faire un état des lieux de l'existant sur le territoire communautaire et permettant de définir si la CCBVC doit reprendre l'intégralité de la compétence.

La mise en concurrence a été faite et la commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre dernier a retenu le cabinet ANATER pour un montant de 17 100 € HT (soit 20 451.60 € TTC).

Monsieur JACQUES demande si le cabinet d'études fera le tour de toutes les communes car il a été saisi par des administrées qui envisagent la création d'une structure. La mission qui lui a été confiée prévoit que le cabinet rencontrera tous les Maires de la CCBVC explique Monsieur PAPINEAU.

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec la société ANATER pour un montant de 17 100 € HT
- **SOLLICITE** le soutien financier
  - o De la CAF d'Indre et Loire
  - o De la Région via le Contrat de Pays Loire Touraine
  - o Du programme Leader dans le cadre de l'action menée au titre du pays Loire Touraine

Par ailleurs, la présidente indique qu'il est nécessaire de créer un comité de suivi de cette étude composé d'un titulaire et un suppléant par commune qui seront nommés par arrêté de Mme la Présidente (pas d'obligation d'être élu communautaire).

Monsieur GELY demande si les membres de la Commission « Gestion du Sport » font automatiquement partis de ce comité. Il est répondu que non car ce sont deux dossiers à traiter différemment et que la commission n'a pas souhaitée se saisir de ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CREE** un comité de pilotage pour l'étude Petite Enfance, enfance, et jeunesse, **PRECISE** que les élus membres du comité seront nommés par arrêté de Mme La Présidente de la Communauté de communes,
- **PRECISE** que toutes les communes devront être représentées au sein de ce comité de pilotage
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

## **7. Boucle cyclable « Le Château de Montpoupon et la Route des Moulins à Vélo »**

- o **Maitrise d'œuvre et demande de subvention**

Monsieur Michel Le GOFF, Vice Président au Tourisme rappelle que le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher est traversé par des itinéraires cyclotouristiques. D'une part, par l'itinéraire « Indre à Vélo », et d'autre part, par le circuit « La Loire à Vélo » dans le cadre de la bretelle passant par Chenonceaux. Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite définir des boucles cyclables internes qui constitueront des itinéraires cyclotouristiques complémentaires à l'existant.

Un circuit a déjà été identifié sur le territoire, il s'agirait d'un parcours d'environ 22,5 kilomètres de Luzillé à Francueil en passant par le Château de Montpoupon (commune de Céré-la-Ronde).

Une consultation a été lancée pour retenir le maître d'œuvre pour la réalisation de cet itinéraire.

Les missions qui seront confiées au maître d'œuvre sont les suivantes :

- Confirmation du tracé ;
- Elaboration du cahier des charges de jalonnement ;
- Mission de maîtrise d'œuvre ;
- Communication / promotion

A l'issu du délai de réception des plis, deux candidats ont déposé une offre. Suite à l'analyse de ces offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à BEI - Bureau Etudes Infrastructures - pour un montant HT de 4050 €.

Il convient d'autoriser la Présidente à signer le marché et à solliciter des subventions auprès du Conseil Général (50 %) et du Pays Loire Touraine (30 %).

Monsieur GAUVIN demande si ce projet émane du propriétaire du Château de Montpoupon. Il lui est répondu par la négative.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le contrat de Maitrise d'œuvre avec la société BEI - Bureau Etudes Infrastructures,
- **SOLLICITE** les subventions, à leur montant le plus élevé auprès de
  - o Contrat de Pays Loire Touraine (Région Centre)
  - o Conseil Général d'Indre et Loire
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

### **8. Extension des Zones d'Activités de Bois Pataud et Saint Julien sur la commune de Civray-de-Touraine**

- o **Autorisation de signer les marchés & demande de subvention au Pays Loire Touraine**

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président présente.

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher souhaite procéder à l'extension des zones d'activités de Bois Pataud et Saint Julien situées à Bléré. Le site retenu pour l'extension de ces deux zones d'activités se localise sur la commune de Civray-de-Touraine, dans la continuité des zones existantes.

Afin d'aborder la phase opérationnelle de ce projet, une consultation a été lancée en vue de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour chacun des lots, plusieurs candidats ont remis une offre à l'issue du délai de réception des plis. Suite à l'analyse des offres et à l'audition des candidats, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir :

- Lot 1 : Etudes d'aménagement de l'extension des zones d'activités économiques de Bois Pataud et Saint Julien : Groupement GEOPLUS- Théma Environnement - Tender Vert pour un montant HT de 53 900 € (toutes missions)
  - o Tranche ferme :
    - Etude de faisabilité
    - Elaboration des éléments constitutifs des dossiers de création et réalisation de la ZAC
  - o Tranche conditionnelle :
    - Elaboration du permis d'aménager
- Lot 2 : Etude d'opportunité énergétique au titre de l'article L.128-4 du Code de l'Urbanisme : Eco Environnement Ingénierie pour un montant HT de 9 560 €

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les appels d'offres :
  - o Lot 1 : Groupement GEOPLUS- Théma Environnement - Tendre Vert pour un montant HT de 53 900 € (toutes missions)
  - o Lot 2 : Eco Environnement Ingénierie pour un montant HT de 9 560 €
- **SOLLICITE** le soutien financier de la Région Centre via le Pays Loire Touraine,
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou Monsieur le Premier Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier

### **9. Commerces de première Nécessité**

- o **Commerce de Epeigné les Bois – Demande de subvention**

La CCBVC a été sollicité par la gérante du commerce multiservices pour réaliser des travaux permettant l'aménagement d'une cuisine. Cela va lui permettre d'adjoindre l'activité restauration à ses autres activités.

Une subvention peut être sollicitée au titre du Contrat de Pays. Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à déposer le dossier de demande de subventions.

Monsieur FORTIER demande si une augmentation du loyer des locataires est prévue. La Présidente répond par l'affirmative et que cela a été entériné dans un protocole d'accord.

Madame MERY demande quelles autres subventions pourraient être obtenues. Il s'agit du FISAC et du FEADER (70 % au total).

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier de la région centre via le Contrat de Pays Loire Touraine :**

○ **Création d'une Boulangerie à Francueil – lancement de la Maitrise d'œuvre**

Monsieur BERNARD, Vice Président rappelle qu'un accord de principe a été donné précédemment par le conseil communautaire pour la création d'une boulangerie - pâtisserie sur la commune de Francueil.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Syndicat des Boulangers ont été sollicité pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique relative à la création de ce commerce. Les conclusions de l'étude sont favorables au lancement de ce projet.

Monsieur RAFEL demande si le rachat d'un bien au centre bourg de Francueil (actuellement en vente) a été évoqué. Monsieur CHERY répond que le lieu ne se prête pas à l'accueil de la Boulangerie.

Madame COCHIN précise que l'ADAC nous accompagne dans l'établissement du CCTP.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le lancement d'une procédure de recrutement d'un maitre d'œuvre en vue de la création d'un commerce de Première nécessité à Francueil, à savoir une boulangerie-pâtisserie,**

**10. Financement des Equipements sportifs communaux –**

○ **Demande de subvention de la Ville de Bléré**

Monsieur PAPINEAU, Vice Président, rappelle que, par délibération en date du 24 septembre 2009, la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher a mis en place un dispositif de subvention au profit de ses communes membres pour la création, la réhabilitation ou la modernisation d'équipements sportifs communaux.

Dans ce cadre, la commission « Gestion du Sport » a étudié la demande de subvention de la Commune de Bléré.

La commune désire réhabiliter les courts de tennis. Cet équipement est utilisé par le club de tennis composé de plus de 300 licenciés et ouvert à l'ensemble des jeunes de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

Le plan de financement présenté est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Réfection des Courts	41 443.52 €	Communauté de Communes	10 000,00 €	16%
Refection de la Cloture	18 679.00 €	Conseil Général	18 036.75 €	30%
		Autofinancement	32 085.77 €	54 %
	60 122.52 €		60 122.52 €	100%

La commission, compte tenu des éléments fournis émet un avis favorable à la demande de subvention de la Commune de Bléré.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



- **OCTROIE** une subvention de 10 000 € à la commune de Bléré pour la réhabilitation de ses courts de tennis selon les modalités des conventions de financement des équipements sportifs communaux,
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, Article 204141-40

Monsieur FORTIER remercie le Conseil Communautaire et précise que le Conseil Général n'apportera pas l'aide escomptée. Il y a un « désengagement du Conseil Général ». En réel, l'aide sera d'environ 8 000 €.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC explique que le Conseil Général a « de grandes difficultés » souffre comme les autres collectivités.

## **11. Complexe Sportif des Longerons à La Croix en Touraine –**

### **- Autorisation à la présidente de signer les marchés**

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 28 janvier 2010, la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher a repris le projet de complexe sportif des Longerons à la Croix en Touraine composé d'un terrain de football en synthétique, de vestiaires et d'un jardin d'arc.

#### **o Marché de construction des bâtiments**

La commission d'appel d'offres réunie récemment a octroyé l'ensemble des 13 lots relatifs aux bâtiments comme suit :

N°	CORPS D'ETAT	ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	VESTIAIRES	TIR A L'ARC
1	DEMOLITION	GARCIA	3 996,00 €	2 516,00 €	1 480,00 €
2	DESAMIANTAGE	GARCIA	2 502,00 €	1 251,00 €	1 251,00 €
3	MACONNERIE RAVALEMENT	BERNEUX	150 555,68 €	119 189,23 €	31 366,45 €
4	CHARPENTE	BOUSSIQUET	27 812,79 €	15 715,13 €	12 097,66 €
5	ETANCHEITE	S.T.E.	51 000,00 €	40 875,77 €	10 124,23 €
6	MENUISERIE EXT - INT.	FERRAND	181 047,88 €	106 673,79 €	74 374,09 €
7	SERRURERIE	BRISSET	8 532,00 €	8 532,00 €	- €
8	CLOISONS DOUBLAGES	VILLEVAUDET	10 730,42 €	8 208,00 €	2 522,42 €
9	REVTS SOLS FAIENCES	MAGALHAES	27 513,31 €	26 102,68 €	1 410,63 €
10	PEINTURE - REVTS MURAUX	B.P.R.	23 732,28 €	15 821,52 €	7 910,76 €
11	PLOMBERIE	VALENCAY CONFORT	30 678,48 €	27 943,87 €	2 734,61 €
12	CHAUFFAGE	FORCLUM	68 443,05 €	66 306,50 €	2 136,55 €
13	ELECTRICITE	FOUCAULT	21 847,91 €	18 858,87 €	2 989,04 €
			<b>608 391,80 €</b>	<b>457 994,36 €</b>	<b>150 7,44 €</b>

Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés avec les différentes entreprises.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres**

#### **o Marché relatif au terrain et espaces verts**

La commission d'appel d'offres réunie récemment a octroyé l'ensemble des 4 lots relatifs aux terrains, VRD, éclairage et espaces verts comme suit :

		Terrain de football €HT	Jardin d'Arc €HT	Total par poste €HT
<b>GASCHEAU</b>	Lot n° 1 : Terrassement, Voirie, Réseaux divers	191 449,16 €	41 639,34 €	<b>233 088,50 €</b>
<b>EUROVIA (ENVIROSPORT)</b>	Lot n° 2 : Revêtement synthétique et Equipements sportifs	349 486,90 €	X	<b>349 486,90 €</b>
<b>EUROVIA (CITEOS)</b>	Lot n° 3 : Eclairage	48 573,54 €	10 300,61 €	<b>58 874,15 €</b>
<b>ISS Espaces Verts</b>	Lot n° 4 : Espaces verts et clôtures	15 124,50 €	8 534,71 €	<b>23 659,21 €</b>
	<b>TOTAL PAR AMENAGEMENT</b>	<b>604 634,10 €</b>	<b>60 474,66 €</b>	<b>665 108,76 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL HORS TAXE</b>	<b>6658,76 €</b>		

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Suffrages Exprimés (une abstention), **AUTORISE** Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

**- Demandes de subventions**

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président, à **SOLLICITER** les subventions à leur niveau le plus élevé, en son nom auprès :

- Pays Loire Touraine
- Réserve Parlementaire
- Mairie de la Croix en Touraine
- Conseil Général d'Indre et Loire
- CNDS
- District de Football

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que le dossier est instruit par les services du Conseil Général d'Indre et Loire qui attendent les résultats définitifs de l'appel d'offres pour finaliser le dossier. Le dossier est éligible précise t il.

**12. Extension du Gymnase des Aigremonts – DOJO / Salle de Gymnastique – Lancement de la procédure de recrutement d'un architecte**

La Présidente rappelle que la communauté de communes envisage depuis quelques années de lancer la construction d'un DOJO et d'une salle du Gymnastique en extension du Gymnase Communautaire des Aigremonts.

Cela correspond à un véritable besoin sur le territoire et entre dans nos statuts (en rapport avec le Collège).

Le Budget primitif alloue une somme à ce projet. Il est désormais nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour réaliser cette opération.

Le CCTP est établi avec l'aide de l'ADAC.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le lancement d'une procédure de recrutement d'un maître d'œuvre en vue de la création d'un DOJO et d'une Salle de Gymnastique en extension du Gymnase Communautaire des Aigremonts

### **13. Décision modificative n°2 au Budget Principal -**

Le conseil communautaire,

Vu le Budget Primitif de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher adopté par le conseil communautaire en date du 25 mars 2010,

Sur Proposition de Mme la Présidente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** La décision modificative au Budget Principal comme suit :

Articles	Désignation	DM 2010-02	Articles	Désignation	DM 2010-02
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		
617-42	Etudes et Recherches	+ 6 000 €			
022-020	Dépenses Imprévues	- 6 000 €			
		-			-
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>			<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
205-020	Licence (Site Internet)	+ 3 000,00			
202-70	PLH	+ 15 000.00			
020-020	Dépenses imprévues	- 18 000.00			
		-			-

### **14. Transports scolaires –**

#### **o avenant n°2 à la convention de délégation de compétence**

Madame BAROU, Vice Présidente, indique qu'il est nécessaire de signer un avenant à la délégation de compétence en matière de transports scolaires dont l'objet est le suivant : « à l'occasion de la décision du Conseil général d'Indre et Loire, en date du 15 janvier 2010, d'augmenter le tarif de l'abonnement scolaire, il convient de modifier la convention de délégation de compétence en date du 20 décembre 2007 portant sur la définition des obligations de chacune des parties dans l'organisation des transports scolaires »

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,

Vu la convention de délégation de compétences du conseil Général à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher en matière de transports scolaires en date du 20 décembre 2007,

Compte tenu de la décision du Conseil général d'Indre et Loire en date du 15 janvier 2010,

Compte tenu de la nécessité de procéder à un avenant à la convention de délégation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (un contre - 4 abstentions),

- **ACCEPTTE** l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence du conseil Général en matière de Transports Scolaires,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant

Madame BAROU indique que nous transportons cette année 1113 élèves et que la commission se réunira en octobre : 161 élèves ne maternelle et primaire, 563 pour le Collège de Bléré et 389 pour les Etablissements d'Amboise.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC intervient par rapport au Collège de Bléré. Il y avait 820 élèves prévus et 790 réellement. Quatre nouvelles classes ont été installées dans l'ancien restaurant scolaire. Il précise que deux modulaires seront installés pour améliorer le confort des élèves.

Une réflexion est en cours : les élèves d'Athée sur Cher par exemple pourraient être envoyés vers un autre collège. « Il y a un besoin évident à l'est »

Il indique qu'il y aura prochainement un Conseil d'Administration au Collège.

Monsieur FORTIER rappelle qu'il est hostile à ce que le collège dépasse les 800 élèves et indique que le Rapport Roussel donne les mêmes conclusions que le rapport fait aujourd'hui. Il convient

qu'une nouvelle organisation soit trouvée pour la création d'un nouveau collège. Il souligne que la simple fermeture du collège et son déplacement n'est pas une solution.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC répond que le rapport Roussel conduit à des investissements de l'ordre de 800 à 850 millions sur les années à venir.

## **15. PLU des communes membres**

- **Francueil**
- **Cigogné**

Les documents sont tenus à votre disposition au siège de la Communauté de Communes de Bléré - val de Cher.

Aucune remarque n'est émise par les élus communautaires.

## **16. Commissions :**

- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés**

Monsieur BISTER précise qu'il y a actuellement beaucoup de réclamations sur les barrières de déchetterie et sur le maintien des barrières fermées. Il existe aussi la possibilité de mettre en place des murets de 1 m de haut (comme à la nouvelle déchetterie du Vouvrillon).

Nous allons essayer d'avoir des murets plus bas mais plus larges pour casser le point de gravité de l'homme. « Il faut que l'on communique » précise le Vice Président.

La commission veut étudier la construction de murets sur une déchetterie tout en maintenant la possibilité de barrières pour l'accès des professionnels.

La responsabilité partagée entre la COVED (exploitant) et la Communauté de Communes.

Monsieur GAUVIN demande si l'on ne peut pas mettre en place des engins de levage.

Monsieur JACQUES dit que c'est à chacun de s'organiser.

Monsieur JACQUES estime qu'il faut faire une nouvelle déchetterie communautaire.

Monsieur MOULIN intervient et dit qu'il est évoqué, par certaines personnes l'abandon du tri sélectif.

Monsieur BISTER répond qu'il n'y aura pas d'abandon du tri. Madame COCHIN dit que le tri sera différent. Des explications sont données.

Madame MERY demande où en est l'action sur les suremballages. Monsieur BISTER dit que ce dossier va être relancé prochainement mais que le Directeur de l'enseigne Intermarché souhaite la repousser au début 2011.

- **Affaires Economiques du 27 juillet 2010**
- **Patrimoine du 29 juillet 2010**

Madame COCHIN donne des informations sur le dossier de la piscine communautaire.

Elle explique que les experts sont à la recherche d'une solution amiable et que parallèlement, nous avons pris contact avec une avocate spécialisée pour voir la faisabilité d'une procédure.

Monsieur PESTIE précise qu'il a été oublié sur l'état des personnes présentes à cette réunion.

- **Affaires Economiques du 31 août 2010**
- **Gestion du sport du 7 septembre 2010**

Monsieur PAPINEAU indique qu'un courrier a été adressé à chaque commune au sujet du VTT pour faire un état des lieux de l'existant.

- **Communication – Information du 9 septembre 2010**

Madame BAROU explique que les offres relatives au site Internet ont été ouvertes et sont en cours d'analyse.

## **17. Questions Diverses**

- **Piscine communautaire**

Monsieur RAFEL intervient de nouveau sur la piscine. Il explique qu'il n'est pas contre concilier les entreprises autour d'un accord amiable mais que cela peut durer longtemps. Il juge que l'on ne peut pas se permettre d'attendre une année de plus sans piscine.

Il faut, selon lui, provisionner les travaux (15 000 €) pour les faire faire au plus vite.

Madame COCHIN explique mettre tout en œuvre pour aller assez vite sur ce dossier mais précise ne pas vouloir passer à côté d'un accord amiable.

Monsieur JACQUES indique que les administrés ne comprendraient pas qu'elle ne puisse pas être ouverte l'année prochaine, et qu'ils ont déjà eu du mal à accepter cette fermeture estivale.

**- Députée Européenne - Sophie AUCONIE**

Madame MERY fait état d'une discussion en commission Affaires Economiques sur l'intérêt de faire intervenir Madame AUCONIE, députée européenne pour présenter les aides européennes par exemple.

Monsieur FORTIER estime que cette conférence doit se faire avec tous les élus présents.

Cette conférence pourrait être portée par l'association des Maires du Canton, lors de laquelle tous les élus pourraient être conviés. Messieurs GAUVIN et Le GOFF vont étudier le dossier.

Monsieur JACQUES propose que cette réunion se déroule au Centre Lorin de La Croix.

**- Fiscalité / Taxe d'Habitation**

Monsieur KERBRIAND-POSTIC attire l'attention des élus sur la nécessité de débattre en conseil communautaire de la fiscalité en matière de taxe d'habitation. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la communauté de communes percevra la part de taxe d'habitation revenant auparavant au conseil général.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire de Séance,  
Gérard JACQUES

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires-  
Robert PAPINEAU

Jean Pierre PESTIE

Philippe VASLIN

Françoise BAROU

Georges FORTIER -

Jean-François DEJUST -

Jean-Serge RAFEL -

Michel LE GOFF

Franck AUGIAS

Pierre BAUER -

Renaud MOULIN

G rard JACQUES

Alain BERNARD

Francis GELY

Jean-Francis BISTER

B atrice BOYER

Fran oise PICARD

Michel MERGOT

Jean-Michel PRIEUR

Jean-Louis CHERY

R gis BOURRACHOT

Claude BUNET

Jocelyne COCHIN

Denis CHANTREL

Jacky GAUVIN

Regina MERY

Didier AVENET

Laurent HARTMANN